



Séance ordinaire
du 14 juillet 2025

- 5.4. Dépôt des états financiers comparatifs au 30 juin 2025
- 5.5. Demande au Centre des services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) de poursuivre la transaction déjà entamée
- 6. Période de questions**
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Fin d'emploi de Monsieur Stéphane Durand, à titre de pompier à temps partiel
 - 7.2 Bilan des activités du service incendie
- 8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu**
 - 8.1 Autorisation pour une demande de subvention au programme « Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 »
 - 8.2 Fin d'emploi de Monsieur Stéphane Durand à titre de chauffeur journalier (2)
 - 8.3 Achat d'une pelle mécanique
 - 8.4 Entériner l'embauche de Monsieur Jonathan Kraft pour le remplacement temporaire d'un journalier aux travaux publics
 - 8.5 Maximisation de l'utilisation, par les citoyens, du Complexe Environnemental de la Rouge
- 9. Urbanisme, environnement et patrimoine**
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 2025-565 relatif à la protection et la conservation des lacs desservis par une descente publique sur le territoire de la municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées, lequel modifie le règlement 2023-549 concernant la protection et la conservation du lac Lynch situé sur le territoire de la municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées
 - 9.2 Accepter l'offre de l'Équipe Laurence afin de procéder à la préparation d'un plan de gestion des actifs en eau « PGA-Eau »
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 10.1 Statistiques de la Bibliothèque Yves Meilleur
- 11. Correspondance**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de la séance**



Séance ordinaire
du 14 juillet 2025

3 **RÉSOLUTION 2025-07-114**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 JUIN 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN
2025

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2025, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 **Maire**

5.1 **RÉSOLUTION 2025-07-115**
APPROBATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN
2025

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de juin 2025, au montant de 344 748,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.2 **RÉSOLUTION 2025-07-116**
PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS
SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le maire présente le rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2024.

CONSIDÉRANT que conformément à *l'article 176.2.2 du Code municipal*, le conseil doit déterminer les modalités de diffusion de ce rapport.

Il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu de procéder à la publication de ce rapport sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.3 **RÉSOLUTION 2025-07-117**
CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT que le congrès 2025 de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 25 au 27 septembre 2025, au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser monsieur Jacques Allard, maire et madame Danièle Tremblay, conseillère à assister au congrès 2025 de la FQM.



Séance ordinaire
du 14 juillet 2025

QUE les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**5.4 RÉSOLUTION 2025-07-118
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 JUIN 2025**

Il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'accepter le dépôt des états financiers comparatifs (rapport de contrôle budgétaire) au 30 juin 2025, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**5.5 RÉSOLUTION 2025-07-119
DEMANDE AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-
LAURENTIDES (CSSHL) DE POURSUIVRE LA TRANSACTION
DÉJÀ ENTAMÉE**

CONSIDÉRANT que des démarches ont déjà été entreprises avec le CSSHL pour l'achat d'une portion de terrain dans la cour de l'école appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du CSSHL, la municipalité a démantelé une partie de la patinoire, laquelle devra être installée à un autre endroit, afin de permettre au CSSHL de faire des travaux d'aménagement dans la cour de l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu de demander au CSSHL de poursuivre les démarches de l'achat du terrain, car celles-ci ont été entamées avant les coupures budgétaires annoncées par le gouvernement provincial et ne sont donc pas affectées par ces dites coupures et que le CSSHL assume la responsabilité civile sur notre terrain jusqu'à la conclusion de ladite transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

**7.1 RÉSOLUTION 2025-07-120
FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR STÉPHANE DURAND À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter la fin d'emploi de monsieur Stéphane Durand, à titre de pompier à temps partiel, et ce, depuis le 9 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 14 juillet 2025

7.2 BILAN DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE et DES PREMIERS RÉPONDANTS

Point d'information à l'effet qu'il y a eu **27** interventions du service incendie pour la période du 1^{ER} janvier au 23 juin 2025 et **4** interventions du service des premiers répondants pour la période du 18 juin au 5 juillet 2025.

**8.1 RÉOLUTION 2025-07-121
AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME « STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS 2023-2028 »**

CONSIDÉRANT les besoins et la nécessité d'avoir sur notre territoire une station de nettoyage d'embarcations;

CONSIDÉRANT que celle-ci est déjà prévue au nouveau bâtiment adjacent à l'écocentre;

CONSIDÉRANT que le programme « Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 » contribue à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes aquatiques et les organismes pathogènes de la faune aquatique et encourage l'installation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur Pierre Dumontier ainsi qu'à la directrice générale adjointe, Madame Kim Hut à procéder à la demande de subvention et signer tous les documents nécessaires à cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.2 RÉOLUTION 2025-07-122
FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR STÉPHANE DURAND À TITRE DE CHAUFFEUR JOURNALIER (2)**

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter la fin d'emploi de Monsieur Stéphane Durand, à titre de chauffeur-journalier (2), et ce, depuis le 9 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.3 RÉOLUTION 2025-07-123
ACHAT D'UNE PELLE MÉCANIQUE**

CONSIDÉRANT les besoins des travaux publics d'acquérir une pelle mécanique pour effectuer différents travaux;

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour l'achat d'une pelle mécanique, soit :



Séance ordinaire
du 14 juillet 2025

- Toromont Industries Ltd. 78 621,39 plus taxes
- Le Groupe JLD-Lague – Ste-Agathe 118 000 plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter la soumission numéro 442296 en date du 23 mai 2025 de Toromont Cat pour l'achat d'une pelle mécanique usagée de marque Caterpillar 2016 pour une somme de 78 621,39 \$, plus les taxes applicables et les accessoires.

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à procéder à la transaction et au transfert dudit véhicule;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement à la livraison du véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.4

**RÉSOLUTION 2025-07-124
ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN KRAFT
POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN JOURNALIER
AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'accepter l'embauche temporaire de monsieur Jonathan Kraft, à titre de journalier aux travaux publics pour le remplacement d'un journalier absent, et ce, depuis le 25 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.5

**RÉSOLUTION 2025-07-125
MAXIMISATION DE L'UTILISATION, PAR LES CITOYENS, DU
COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT les besoins de la population de disposer de leurs matières recyclables et autres objets;

CONSIDÉRANT que l'écocentre de la Municipalité de L'Ascension ouvre en période estivale seulement;

CONSIDÉRANT que certains frais sont à la charge du citoyen lorsqu'il dispose de ses matières recyclables ou autres au Complexe Environnemental de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu d'offrir à la population de L'Ascension la gratuité des services offerts par le Complexe Environnementale de la Rouge, et ce, à compter du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 14 juillet 2025

9.1

RÉSOLUTION 2025-07-126
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-565 RELATIF À LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DESSERVIS PAR UNE DESCENTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES, LEQUEL MODIFIE LE RÈGLEMENT 2023-549 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU LAC LYNCH SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION ET OBLIGEANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter le règlement numéro 2025-565 relatif à la protection et la conservation des lacs desservis par une descente publique sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées, lequel modifie le règlement 2023-549.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.2

RÉSOLUTION 2025-07-127
ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ÉQUIPE LAURENCE AFIN DE PROCÉDER À LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-Eau)

CONSIDÉRANT l'obligation des municipalités de s'engager dans la démarche et l'élaboration progressive d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau);

CONSIDÉRANT la complexité et les connaissances requises pour la mise en œuvre de ce plan;

CONSIDÉRANT qu'en débutant ce plan de gestion, il nous sera possible d'avoir accès à des subventions en relation avec de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter l'offre de l'Équipe Laurence, ingénierie civile pour la préparation d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) au montant de 29 160 \$ plus les taxes applicables, lesquels frais seront remboursables auprès du programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER.ÈRES

10.1

STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE YVES MEILLEUR

Sujet à titre d'information concernant la Bibliothèque Yves Meilleur. Pour la période du 1^{er} janvier au 25 juin 2025, il y a eu 1 133 transactions de prêts et 982 personnes sont passées à la bibliothèque durant cette période. De plus, nous avons accueilli 16 nouveaux membres.



Séance ordinaire
du 14 juillet 2025

- 11 **CORRESPONDANCE**
- 12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13 **RÉSOLUTION 2025-07-128**
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire